

DEPARTEMENT

LOT

République Française
CONSEIL MUNICIPAL

CORN

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du lundi 12 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 08 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Sont présents: Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Thomas COUCHET

Objet: Vote du budget primitif - ass_corn - 2021_029

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Corn,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Corn pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 94 539.25 Euros

En dépenses à la somme de : 94 539.25 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	41 041.20
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 000.00
014	Atténuations de produits	714.50
66	Charges financières	1 737.75
67	Charges exceptionnelles	33.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 006.40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		62 532.85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	14 214.50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 969.55
002	Résultat de fonctionnement reporté	37 348.80
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		62 532.85

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 151.98
020	Dépenses imprévues	295.55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 969.55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 589.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 006.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 006.40
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 006.40

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote réajustement comptes - corn - 2021_030

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
266	Autres formes de participation	50.00	
020	Dépenses imprévues	-50.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à **l'unanimité** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote des taxes 2021 - 2021_031

Le maire expose qu'il revient au conseil municipal de fixer le taux des taxes des ménagères.

Le conseil municipal a donc la possibilité de faire évoluer ou pas la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Le maire **propose** de ne pas faire évoluer les taxes pour cette année :

Le taux de la Taxe Foncière sera toujours de 13,61 et celui de la Taxe Foncière Non Bâti de 161,41 pour un produit attendu des deux taxes de 32 779.10 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a voté à **l'unanimité** la Taxe Foncière au taux de 13.61 et la Taxe Foncière Non Bâti au taux de 161.41

Questions diverses

Monsieur le Maire expose que Mr Salaun a émis le souhait de mettre fin à son CDD qui le liait la commune. Après échange avec un syndicat il a été convenu entre les parties de signer un retrait de contrat d'engagement qui acte le départ de Mr Salaun au 29 Mars 2021. Monsieur le Maire informe le conseil que par conséquent le contrat de Mr Aussel va être prolongé.

Madame Chiminello informe le conseil de la mise ne place de la cage de capture des chats au lieu dit Saint Laurent en vue de la stérilisation, à ce jour 2 chats ont été capturés et stérilisés.

Monsieur le Maire fait état du dernier conseil communautaire